

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Distr. RESTREINTE
AR/68
12 novembre 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre en date du 12 novembre 1951
adressée par le représentant de la Jordanie
au Président de la Commission de conciliation

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 31 octobre 1951, j'ai l'honneur de vous rappeler que depuis le début des conversations de Paris, voici deux mois, la délégation de la Jordanie n'a pas ménagé ses efforts pour aider, dans toute la mesure du possible, votre honorable Commission à faire aboutir des tentatives sincères et persévérantes en vue d'apporter au problème de Palestine une solution juste et pacifique, dans le cadre des résolutions des Nations Unies.

2. La délégation de la Jordanie continuera sans défaillance à agir de même à l'avenir.

3. La délégation de la Jordanie constate toutefois que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Commission, du fait de la délégation d'Israël, impasse qui résulte de l'attitude intransigeante de cette dernière concernant la déclaration, par les Parties intéressées, de leurs intentions pacifiques, a virtuellement conduit les travaux de la Commission à un point mort. En conséquence, la délégation de la Jordanie se voit dans l'obligation de demander à l'honorable Commission quelles sont les mesures qu'elle envisage de prendre dans le cas où cette impasse subsisterait.

4. La délégation de la Jordanie s'excuse du retard apporté à répondre à votre lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances renouvelées de ma haute considération.

(signé) K. KHAIRI

Représentant du Royaume hachémite
de Jordanie